



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°181/2021 du Conseil communautaire Séance du 13 décembre 2021

Date d'envoi de la convocation = 7 décembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Didier BONNEAUD, Michel CEGIELKI, Catherine CHANTRY, Raymond CHAPUY, Patricia CHENEL, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Florian REYROLLE, José RIEU, Jean-Marie LAURENS, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROSS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE, Sandrine ANGLEZAN à Jean Christian REY, Christian BAUME à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jacques BERTOLINI à Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Jean-Yves CHAPELET à Philippe BERTHOMIEU, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Patricia GARNERO à Gérald MISSOUR, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Philippe PAQUIER à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Olivier ROBELET à Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL à Michel CEGIELSKI

Absents : Charles BASCLE, Pascale BORDES, Michel COULLOMB, Fred MAHLER, Corine MARTIN

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Création d'un emploi non permanent « contrat de projet » - Contrat d'objectif territorial de l'Ademe.

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 34 et 3 II,

Considérant qu'il y a lieu de recruter un chargé de projet « COT » dont les missions principales seront le pilotage, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'Ademe,

Considérant que la question a été présentée à la Commission Moyens généraux du 6 décembre 2021,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité ;

- de créer un emploi non permanent de chargé de projet «COT » à temps complet rattaché à la Direction de l'Environnement afin de mener à bien le projet ou les opérations identifiées suivantes :

- Renseigner les deux référentiels du COT (Cit'ergie et Economie circulaire de l'Ademe)
- Suivre les audits de ces deux référentiels
- Compléter/actualiser les diagnostics territoriaux
- Définir les objectifs d'amélioration pour le territoire
- Elaborer le plan d'actions opérationnel pluriannuel pour l'atteinte des objectifs d'amélioration définis et le mettre en œuvre
- Identifier les acteurs/ porteurs de projet susceptibles d'intégrer la démarche (associations, entreprises, mairies...)
- Animer, mettre en réseau, relation avec les autres partenaires et articulation avec les autres démarches en cours (PCAET, CTE, PLPDMA...)
- Rédiger les bilans annuels du contrat
- Suivre administrativement et budgétairement le COT
- Suivre et animer les instances de la gouvernance du COT
- Etre le référent de la Communauté d'agglomération au sein de l'association Clean Tech Vallée
- Assurer une veille juridique sur les thématiques Economie circulaire et Transition énergétique

La durée prévisible du contrat est de 6 ans maximum.

Les candidats devront être titulaires d'une formation supérieure dans le domaine de l'énergie ou du développement durable et avoir de l'expérience professionnelle dans l'exercice de responsabilités similaires. Une expérience en économie circulaire (minimum 2 ans) est également souhaitée.

La rémunération est fixée compte-tenu de la nature des fonctions exercées, la qualification requise pour son exercice et l'expérience de l'agent, sur la base d'un emploi de catégorie A, en référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux, et le régime indemnitaire correspondant à son emploi.

- d'inscrire les crédits correspondants aux comptes 64 111, 64 112, 64 118 du budget 2022.

Fait et délibéré à Chusclan, le 13 décembre 2021.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

20 DEC. 2021



AR PREFECTURE

030-200034692-20211213-DEL181_2021-DE
Regu le 20/12/2021